République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 décembre 2024

Date convocation : 16 décembre 2024	*Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à 09h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 7	
Contre : 2	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025, suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'afin de pouvoir payer les entreprises jusqu'au vote des budgets 2025 et ne pas mettre en péril leur trésorerie, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT précisant que les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 pourront être engagées, liquidées, mandatées dans la limite de 25% de celles inscrites au budget de l'année 2024.

Budget principal

Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Autorisation de crédits pour 2025 (limite 25%)	Proposition d'affectation
63	Nouvel hameau	9530,00€	2 380,00€	203 Frais d'étude, recherche, développement
70	Autres travaux	553 810,86€	20 000,00€	21 Immobilisation corporelles
90	Achat de matériel	14 060,00€	3 515,00€	21 Immobilisations corporelles

Budget annexe

Crédits ouverts en 2024	Autorisation de crédits pour 2025 (limite 25%)	Proposition d'affectation
392 402,30 €	40 000€	23 Immobilisations en cours

Ces crédits, qui sont avant tout une garantie pour assurer le paiement des créanciers, dans le cas où certaines dépenses interviendraient avant le vote des budgets 2025, seront intégrés au vote des budgets en tenant compte des dépenses effectuées entre le 1er janvier 2025 et la date du vote.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_108_2024-DE
AGEDI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les autorisations d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025 telles qu'exposées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance	Le Président de séance
Jean-Claude AUBERLET	François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 20/12/2024
Date de reception de l'AR: 20/12/2024
048-214800195-DE_108_2024-DE
A G E D I